

**MAIRIE d'YSSANDON**  
**19310 YSSANDON**



**Le Maire**

**Mesdames et Messieurs les  
conseillères(iers) municipales(aux)**

**CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON se réunira,

**Le lundi 14 mars 2022 à 20 heures 30**  
**à la mairie, salle du Conseil.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer  
l'expression de mes sentiments distingués.

**A Yssandon, le 9 mars 2022**  
**Le Maire,**

**Didier DUBUIS**



**ORDRE DU JOUR**

- Fixation des indemnités du Maire et de adjoints
- Remplacement du personnel titulaire et contractuel
- Mode de recouvrement de la participation aux dépenses de la Fédération d'Electricité et d'Energie de la Corrèze (FDEE19)
- Travaux église : Demande de subventions tranche optionnelle 1
- Dissolution des régies Photocopies-dons et Produits des locations
- Election des membres du CCAS
- Désignation des membres des commissions communales
- Désignation des délégués au SEBB / SIRTOM / SIAV
- Election des représentants au sein des commissions communautaires thématiques et de la CLECT
- Election des délégués au SIVOM d'AYEN
- Election des délégués à la FDEE19
- Election des délégués au Pays d'Art et Histoire
- Election des membres de la commission d'appel d'offres et adjudication
- Questions diverses

En application de la loi 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire rétablit certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de COVID 19 ; du 10/11/21 au 31/07/2022 :

- Le lieu : les conseils municipaux se réunissent en tous lieux
- Le quorum : un tiers des membres en exercice
- Chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs